

# POURQUOI **TUER** LA POULE AUX ŒUFS D'OR ?



Le 28 septembre 2014

**NON**  
AU RÈGLEMENT  
INTERCOMMUNAL SUR LES  
RÉSIDENCES SECONDAIRES  
(RRS)

La taxe de remplacement et d'occupation (TROC) sous couvert de beaux mots, voir d'un méchant euphémisme, masque une réalité destructrice pour l'ensemble de notre économie.

Ce nouvel impôt imposé à nos hôtes va :

- inciter les propriétaires de résidences secondaires à se désaisir de leurs biens plutôt que de les louer.
- vider notre station de son attrait touristique et générer une chute des chiffres d'affaires de tous les secteurs d'activités de nos Communes.

Il ne fait pas bon être mesquin quand on cherche à accueillir et à se développer.